

Date de dépôt : 23 mai 2012

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Pierre Conne, Michel Ducret, François Haldemann, Jacques Jeannerat, Patricia Läser, Jean Romain, Patrick Saudan, Charles Selleger et Nathalie Schneuwly pour la construction provisoire de 250 places de détention administrative

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 1^{er} septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- *que la situation en matière de sécurité demeure critique en particulier aux Pâquis et aux Eaux-Vives, notamment en ce qui concerne les atteintes au patrimoine et à l'intégrité corporelle, et le trafic de drogue;*
- *qu'une part prépondérante des infractions commises sont le fait d'un petit groupe de délinquants multirécidivistes pour la plupart sans autorisation de séjour en Suisse;*
- *que divers objets parlementaires, en attente de traitement par le Grand Conseil, notamment les motions 1844 et 1892, la résolution 584 et la pétition 1698, exigent la création définitive de nouvelles places de détention administratives;*
- *que la prison de Champ-Dollon est au bord de l'explosion;*
- *que le Conseil d'Etat a prévu de porter la capacité de Frambois à 100 places de détention administrative;*

- *que l'urgence de la situation n'autorise pas à attendre l'achèvement d'une construction définitive compte tenu des procédures à suivre;*
- *que la solution provisoire d'urgence envisagée pour Champ-Dollon par la cheffe du département doit être appuyée et pourrait être appliquée, dans sa première version tout du moins, à la détention administrative moyennant adaptations, le degré de sécurité et les normes à respecter n'étant pas comparables,*

invite le Conseil d'Etat

à créer provisoirement 250 places de détention administrative en recourant à l'installation de conteneurs.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le 21 février 2012, la commission des travaux du Grand Conseil a accepté un crédit d'études de 300 000 F en vue de l'agrandissement de l'établissement concordataire romand de détention administrative de Frambois. Ce crédit d'étude permet de construire 30 places de détention administrative supplémentaires – qui correspondent aux besoins actuels, en tenant compte des ressources à disposition pour gérer les situations et selon les calculs effectués par les autorités de placement – portant ainsi le nombre total de places de l'établissement à 50.

Cet agrandissement prévoit une construction simple, légère, modulable et démontable (éléments préfabriqués industriels) et permettra d'ouvrir les 30 places supplémentaires à court terme.

Par ailleurs, dans le cadre du déménagement à venir de la Police de sécurité internationale (PSI), en raison des travaux d'extension de Genève Aéroport, il est prévu de construire un centre de détention administrative (Frambois II) conjoint aux locaux de la PSI. Actuellement, le Conseil d'Etat cherche activement un emplacement sur le canton afin de pouvoir accueillir une telle infrastructure. Un comité de pilotage a été mis sur pied et est chargé d'émettre des propositions et de développer un projet répondant à cet objectif.

Genève Aéroport a demandé à la PSI de quitter les locaux qu'elle occupe actuellement en 2018. C'est donc à l'horizon 2018-2020 que s'inscrit la réalisation de Frambois II.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER